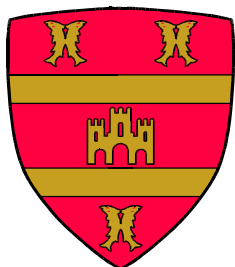


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-  
LE-VICOMTE

Séance du 11 juillet 2013

L'an deux mille treize, le onze juillet à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

**Présents** : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Madame Thérèse LEVOYER, Monsieur Pascal THOËN,

**Absents excusés** : Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Madame Dominique COLLAS, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

**Pouvoirs** : Monsieur Joël ANGOT à Madame Delphine DUJARDIN

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

NOMBRE DE PRESENTS : 9

NOMBRE DE VOTANTS : 10

**Secrétaire de séance** : Madame Thérèse LEVOYER

Date de convocation : Jeudi 4 juillet 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour de la séance:

### **Nouvelles répartition des délégués communautaires suite aux dispositions de la loi Richard**

L'ensemble du conseil municipal accepte cet ajout, il portera le numéro 11b de l'ordre du jour.

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 mai 2013**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 23 mai 2013.

## 2. Suppression du poste de 5<sup>ème</sup> adjoint

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 14 mars 2008, ont été proclamés adjoints :

1<sup>er</sup> Adjoint : Jean-Pierre LEVAVASSEUR  
2<sup>ème</sup> Adjoint : Michel JACQUELINE  
3<sup>ème</sup> Adjoint : Delphine DUJARDIN  
4<sup>ème</sup> Adjoint : Joël ANGOT  
5<sup>ème</sup> Adjoint : Alain MELAIN

Il informe l'assemblée que suite au décès de Monsieur Alain MELAIN, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, il souhaite que le Conseil Municipal reste, pour l'instant, composé de quatre adjoints au lieu de cinq.

Le tableau ainsi modifié se présente comme suit :

1<sup>er</sup> Adjoint : Jean-Pierre LEVAVASSEUR  
2<sup>ème</sup> Adjoint : Michel JACQUELINE  
3<sup>ème</sup> Adjoint : Delphine DUJARDIN  
4<sup>ème</sup> Adjoint : Joël ANGOT

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'approuver le nouveau tableau des adjoints comme suit et d'administrer la commune par un Maire et quatre adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité et par vote à main levée

Décide :

- d'approuver le nouveau tableau des Adjoints,
- d'administrer la commune par un Maire et quatre adjoints.

## 3. Parcelle communale

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier d'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 0a 84ca, située « Le bas d'Auréville », issue de la subdivision de la parcelle cadastrée section A 339 d'une superficie totale avant subdivision de 1 ha 71a, appartenant à monsieur et madame Jacques DESTRES. L'acquisition de cette parcelle permettrait d'assurer la propriété communale en bordure du chemin rural n° 64.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires proposent la cession de cette parcelle à titre gratuit. Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la cession à titre gratuit par monsieur et madame Jacques DESTRES de la parcelle d'une superficie de 0a 84ca, située « Le bas d'Auréville », issue de

la subdivision de la parcelle cadastrée section A 339 d'une superficie totale avant subdivision de 1 ha 71a,

- dit que les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à ce dossier.

## 4. Assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'eaux usées, quatre postes de refoulement ont été créés. Il convient de régulariser par acte notarié l'acquisition par la commune des parcelles sur lesquelles trois de ces postes de refoulement sont implantés.

### **AUREVILLE 1 : INDIVISION DUREL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un premier dossier d'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 0a 83ca, située lieu-dit « Le haut d'Auréville », issue de la subdivision de la parcelle cadastrée section A 285, appartenant à l'indivision Durel. Cette parcelle correspond à l'implantation du poste de refoulement « Auréville 1 ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires proposent la cession de cette parcelle à titre gratuit. Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la cession à titre gratuit par l'indivision Durel de la parcelle d'une superficie de 0a 83ca, située « Le haut d'Auréville », issue de la subdivision de la parcelle cadastrée section A 285,
- dit que les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à ce dossier.

### **AUREVILLE 2 : INDIVISION BATARD**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un second dossier d'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 0a 21ca, située lieu-dit « Le haut d'Auréville », issue de la subdivision de la parcelle cadastrée section A 209, appartenant à l'indivision Batard. Cette parcelle correspond à l'implantation du poste de refoulement « Auréville 2 ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires proposent la cession de cette parcelle à titre gratuit. Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la cession à titre gratuit par l'indivision Batard de la parcelle d'une superficie de 0a 21ca, située « Le haut d'Auréville », issue de la subdivision de la parcelle cadastrée section A 209,
- dit que les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte,

- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à ce dossier.

## **RUE DES RELIGIEUSES : MR ET MME DOUCET**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un second dossier d'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 0a 18ca, située rue des religieuses, issue de la subdivision de la parcelle cadastrée section AS 22, appartenant à monsieur et madame Doucet. Cette parcelle correspond à l'implantation du poste de refoulement « Rue des religieuses ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires proposent la cession de cette parcelle à titre gratuit. Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la cession à titre gratuit par monsieur et madame Doucet de la parcelle d'une superficie de 0a 18ca, située « Rue des religieuses », issue de la subdivision de la parcelle cadastrée section AS 22,
- dit que les frais de bornage et les frais notariés seront à la charge de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes relatifs à ce dossier.

## **5. Demande de subvention : Eclairage public**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du remplacement des lampes du réseau d'éclairage public la commune peut obtenir une subvention par le SDE de la Haye du Puits :

Monsieur le Maire propose de solliciter pour la réalisation de ces travaux une subvention auprès du SDE de la Haye du Puits.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal

- approuve cette proposition,
- charge monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès du SDE de la Haye du Puits,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toute pièce afférente à ce dossier

## **6. Charte d'entretien des espaces publics**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du programme régional initié par la FREDON (Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles) sur la charte d'entretien des espaces publics, le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin sollicite les communes à adhérer au niveau 1 « TRAITER MIEUX » de cette charte. La formation est gratuite pour les communes.

Le niveau 1 « TRAITER MIEUX » engage la commune à traiter mieux ses espaces publics en ayant une meilleure connaissance des produits phytosanitaires pour optimiser leur utilisation et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement.

Adhérer engage la commune, dans un délai d'un an, à :

- se mettre en conformité avec la réglementation,
- tenir un registre des interventions phytosanitaires,
- prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements,
- mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants,
- assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'adhérer au niveau 1 « TRAITER MIEUX » de la charte d'entretien des espaces publics.
- Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 7. Villes en scène

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant à la convention d'organisation d'une saison de spectacles « Villes en scène ». Cet avenant précise les tarifs pris en compte par le Département de la Manche pour le versement de sa contribution financière. Ces tarifs d'entrée sont les suivants :

- Plein tarif : 9 €,
- Tarif réduit : 4 € (enfants moins de 16 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaire du RSA),
- Exonérés : enfant de moins de 3 ans (sauf pour les spectacles jeunes publics), accompagnateurs de groupes, professionnels du spectacle vivant, personnel de la direction de l'action culturelle (dans un maximum de 5 personnes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

Décide d'appliquer, à compter de ce jour, les tarifs suivants pour les spectacles « Villes en scène » dans le cadre de la régie « animations spectacles » :

- Plein tarif : 9 €,
- Tarif réduit : 4 € (enfants moins de 16 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaire du RSA),
- Exonérés : enfant de moins de 3 ans (sauf pour les spectacles jeunes publics), accompagnateurs de groupes, professionnels du spectacle vivant, personnel de la direction de l'action culturelle (dans un maximum de 5 personnes).

Un tarif plus élevé pourra être décidé sur un spectacle spécifique.

Monsieur le Maire rappelle que la salle de cinéma « Le Normandy » a été très occupée tout au long de l'année et plus particulièrement en fin de saison et tous les utilisateurs se sont félicités des qualités de cette salle. Monsieur le Maire regrette néanmoins que beaucoup de personnes pénètrent dans la salle de projection avec des boissons et de la nourriture. Une réflexion doit être menée pour sensibiliser les utilisateurs de la salle à respecter les consignes d'interdiction de pénétrer dans la salle de projection sans boisson et sans nourriture.

## **8. Personnel communal**

### **8.1 Suppression de poste**

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 16 octobre 2012,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 22 mars 2013

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'attaché territorial en raison de la fin de la phase de préparation, collecte et structuration du projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la suppression d'un emploi d'attaché territorial permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> août 2013,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attaché territorial

Grade : Attaché territorial

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

### **8.2 Création de postes**

#### **8.2.1 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> août 2013.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

- Emet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

#### **8.2.2 Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial au 1<sup>er</sup> août 2013.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

- Emet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

#### **8.2.3 Création d'un poste emploi d'avenir**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste à temps complet (35h/35h) dans le cadre du dispositif emploi d'avenir pour assurer des missions polyvalentes au sein des services municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

- Emet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

### **8.3 Mise à disposition de l'agent employé par le réveil sportif**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du fonctionnement de la base de loisirs, l'agent employé par le réveil sportif est mis à disposition de la commune pour assurer un renfort de l'équipe d'animation durant les mois de juillet et août. Cette mise à disposition a déjà été réalisée en 2010, 2011 et 2012. Il propose au conseil municipal de renouveler ce dispositif au titre de 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité:

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au règlement de la mise à disposition d'un agent employé par l'association du Réveil Sportif Saint-Sauverais et à signer les pièces de mandatement correspondantes.

## **9. Indemnité de gardiennage des églises**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser l'indemnité de gardiennage de l'église à monsieur l'abbé Ledo suivant le barème du ministère de l'intérieur en vigueur soit pour 2013 : 474,22€. Monsieur le Maire précise que le montant de l'indemnité est identique à celui versé en 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, approuve cette proposition.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'abbé Ledo a annoncé qu'il était « autorisé à prendre sa retraite » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013. Il restera néanmoins une année encore au service de la paroisse. Sœur Anne est nommée déléguée pastorale sous la responsabilité de l'abbé Leroux, curé de Valognes. Sœur Anne travaillera avec une équipe d'animation pastorale.

## **10. Pass tourisme**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal une délibération a été adoptée pour accorder une réduction sur le prix d'entrée tarif plein du musée de 1€. Il convient de préciser qu'il s'agit d'appliquer à toute personne présentant le Pass tourisme un tarif réduit à 3.50€ (plein tarif 4.50€). S'agissant d'un tarif réduit, il n'a pas à être compensé par la structure qui met en place le Pass tourisme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- approuve les précisions apportées par monsieur le Maire relatif à l'application d'un tarif réduit sur le tarif plein d'une entrée au musée Jules Barbey d'Aureville (3.50€ au lieu de 4.50€) sur présentation du Pass tourisme.

## 11. Subvention exceptionnelle

Suite aux manifestations organisées par le comité Saint-Clair les 8 et 9 juin 2013, monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 968,00€ à l'association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 968,00€ au comité Saint-Clair.

### 11b. Nouvelle répartition des délégués communautaires suite aux dispositions de la loi Richard

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans sa séance du 10 juillet 2013, le conseil communautaire a décidé d'annuler la délibération en date du 2 mai 2013 et a adopté une nouvelle répartition par commune des délégués communautaires qui siègeront après le renouvellement général des conseils municipaux en 2014. Il présente la nouvelle répartition :

Saint-Sauveur-Le-Vicomte : 2 118 habitants, 9 délégués ; Besneville : 678 habitants, 4 délégués ; Néhou : 561 habitants, 3 délégués ; Saint-Jacques-de-Néhou : 546 habitants, 3 délégués ; Rauville-La-Place : 391 habitants, 3 délégués ; Orglandes : 347 habitants, 3 délégués ; Saint-Colombe : 216 habitants, 2 délégués ; Golleville : 182 habitants, 2 délégués ; La Bonneville : 179 habitants, 2 délégués ; Hauteville-Bocage : 132 habitants, 1 délégué ; Catteville : 119 habitants, 1 délégué ; Binville : 105 habitants, 1 délégué ; Crosville-sur-Douve : 62 habitants, 1 délégué ; Neuville-en-Beaumont : 38 habitants, 1 délégué ; Reigneville-Bocage : 30 habitants, 1 délégué ; Taillepied : 30 habitants, 1 délégué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité approuve la répartition adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de l'Ouve lors de sa séance du 10 juillet 2013.

## 12. Compte rendu des EPCI

### Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve

Mercredi 29 mai	Conseil communautaire.
Mercredi 5 juin	Réunion P'tits loups de la Douve (convention et budgets).
Vendredi 7 juin	Réunion avec le Bureau de la communauté de communes de Montebourg.
Vendredi 14 juin	Spectacle à l'attention des enfants du RAM et des P'tits loups de la Douve intitulé « Le petit piot et le monde en rond ».
Jeudi 20 juin	Signature de la convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Cherbourg Cotentin et la Communauté de Communes de la Vallée de L'Ouve pour la réalisation d'une étude d'impact économique sur le territoire communautaire.



Jeudi 27 juin	Réunion de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis du marché relatif à l'exploitation de la déchetterie.
Mercredi 3 juillet	Réunion de lancement de chantier à l'école d'Orglandes.
	Réunion de bureau.
Mercredi 10 juillet	Présentation et visite à Saint Jacques de Néhou.
	Conseil communautaire.

### **Syndicat de Transports Scolaires**

Jeudi 27 juin	Comité syndical. Absence de quorum.
Mercredi 10 juillet	Conseil syndical.

### **Syndicat d'Alimentation en Eau Potable**

Jeudi 4 juillet	Réunion du comité syndical.
-----------------	-----------------------------

### **Maison de retraite des Lices**

Vendredi 28 juin	Réunion d'information sur le futur projet d'établissement.
Lundi 1 <sup>er</sup> juillet	Rendu de l'étude KPMG sur la fusion des EHPAD de Magneville et de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

## **13. Questions diverses**

### **13.1 Renouvellement des conventions de maintenance avec la Téléphonie centrale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conventions de maintenance alarmes **anti intrusion** et incendie des bâtiments mairie, musée et médiathèque sont arrivées à échéance. Il sollicite l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à signer le renouvellement de ces conventions avec la société Téléphonie Centrale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer les conventions de maintenance ci-dessus désignés.

### **13.2 Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal**

Jeudi 30 mai	Réunion du comité de jumelage. Cette réunion a permis la mise en place des cartes de membres et la programmation des prochaines activités de l'association : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 août : accueil du groupe alsacien Ady Gasy « musique malgache ». ce dernier participera à la soirée d'accueil des estivants.</li> <li>- 5 octobre : soirée tartiflette</li> <li>- 14 et 15 décembre : déplacement à Oberhausbergen</li> </ul> Monsieur Lechatreux remercie le Cool Country Club 50 qui a accepté de déplacer une date de réservation de la salle des fêtes pour permettre au comité de jumelage d'organiser le repas tartiflette
Samedi 1 <sup>er</sup> juin et dimanche 2 juin	11 <sup>ème</sup> édition des « Rendez-vous au jardin ».
Dimanche 2 juin	Fête de la pêche à l'étang de l'avent organisée par le Gardon Saint-Sauverais. Monsieur le Maire souligne l'excellent travail réalisé par le président de la société de pêche notamment auprès des jeunes.
	Première communion.

Mardi 4 juin	Mise au marais.
Mercredi 5 juin	Cérémonie en hommage aux soldats américains tombés rue Bottin Desylles.
Vendredi 7 juin	Salon du livre du collège Barbey d'Aurevilly.
Samedi 8 juin et Dimanche 9 juin	Fête Saint Clair. La fête a débuté par un repas le samedi soir suivi du feu d'artifice au château. Le dimanche, c'est tout d'abord le vide grenier qui a attiré la foule, foule qui est restée pour assister à la cavalcade dans les rues. A cette occasion, il a été rendu hommage à la mémoire de deux membres, piliers du comité, disparus en cette année 2013, madame Antoinette Bellée et monsieur Alain Melain.
Samedi 8 juin	Accueil par le Réveil sportif de la journée nationale des débutants au stade de l'abbé Boudet pour la zone Nord Cotentin. Plus de 500 enfants sont venus fouler la pelouse du stade en ce samedi 8 juin.
	Tournoi de judo du Foyer Socioculturel.
	Hommage aux soldats d'Indochine à Golleville.
Lundi 10 juin	Conseil d'école du groupe scolaire Jacqueline Maignan.
Vendredi 14 juin	Etape de véhicules anciens au château.
	Inauguration de l'exposition de madame Laurence Burnouf au Musée Barbey d'Aurevilly.
	Fête de la musique au château organisée par l'office de tourisme.
	Théâtre au profit de l'école Notre Dame.
Samedi 15 juin	Cinéma génériques.
Samedi 15 et dimanche 16 juin	Championnat de France de Moto Cross à Rauville organisé par le Moto Club du Val d'Ouve.
Dimanche 16 juin	Randonnées pédestres, VTT organisées par le Club « cyclo ». 250 personnes ont participé à cette manifestation.
	Première communion.
Mardi 18 juin	Concours de Cob normand sur le terrain Sissi de la Lande.
	Concours de belote organisé par le club plaisir d'être ensemble.
	Assemblée Générale du Cool Country Club 50.
Mercredi 19 juin	Conseil municipal des jeunes.
Samedi 22 juin	Portes ouvertes de la société Mecagest à Saint-Sauveur-Le-Vicomte et à Valognes.
	Lectures aurevilliennes par monsieur Frédéric Mitterrand. Monsieur Mitterrand a été accueilli en Mairie à 15 heures. Il a ensuite visité le musée Barbey d'Aurevilly. A 17 heures, dans le parc de la maison familiale de l'écrivain, il a donné lecture de plusieurs textes de Barbey d'Aurevilly.
	Gala de danse cinéma Le Normandy.
Lundi 24 juin	Départ en retraite Mme Faydi.
Mardi 25 juin	Conseil d'Administration du Collège Barbey d'Aurevilly.
	Spectacle d'Alto-Vicomte au cinéma Le Normandy.
Mercredi 26 juin	Pot d'accueil des nouveaux commerçants/artisans.
Jeudi 27 juin	Réunion d'organisation du planning de la salle des sports pour les établissements scolaires.
	Réunion du Conseil d'Administration du CCAS.

Du vendredi 28 juin au dimanche 30 juin	Concours hippique organisé par la SHR sur le terrain de Sissi de la Lande.
Vendredi 28 juin	Chorale du groupe scolaire Jacqueline Maignan au complexe sportif.
	Assemblée Générale du réveil sportif.
Samedi 29 juin	Cinéma génériques.
Dimanche 30 juin	Kermesse à l'école Notre Dame. Lors de cette journée une manifestation de sympathie a été organisée à l'occasion du départ en retraite de madame Marie Catherine Buhot, Directrice de l'école Notre Dame et du départ vers un autre collège de madame Marie Geoffroy, Directrice du collège de l'abbaye.
	Finales du tournoi de tennis.
Mardi 2 juillet	Barbecue organisé par la section judo du Foyer Socioculturel à la salle de Hautmesnil.
Jeudi 4 juillet	Cérémonie de départ de monsieur le Préfet Adolphe Colrat.
	Spectacle de fin d'année du collège Barbey d'Aureville à la salle Le Normandy.
Vendredi 5 juillet	Vernissage de l'exposition des artistes amateurs du canton au Logis Robessard.
Samedi 6 juillet	Cérémonie Patton à Néhou.
Dimanche 7 juillet	Concours d'entraînement SHR sur le terrain de Sissi de la Lande.
	Méchoui à Hautmesnil.

## TOUR DE TABLE

En raison d'une trop faible participation, l'association « Familles rurales » va arrêter l'activité des mercredis.

Des jets de pierres ont été constatés dans la cour de l'école Notre-Dame.

Un conseiller municipal demande s'il serait possible de mettre en place des grilles d'affichage aux différentes entrées de bourg.

La 18<sup>ème</sup> étape du tour de France Gap – L'Alpes d'Huez sera retransmise en direct sur grand écran au cinéma le Normandy le jeudi 18 juillet.

La médiathèque Louise Read accueille au mois de juillet une exposition et organise un concours photo sur le thème « Le monde agricole ».

L'Office de Tourisme sera fermé les 26, 27 et 28 juillet 2013 en raison du rassemblement Harley Davidson dans l'enceinte du château.

Des remerciements sont adressés aux employés communaux pour l'aide apportée lors de la randonnée pédestre et VTT qui s'est déroulée le 16 juin dernier.

Une délégation de l'amicale des sapeurs pompiers s'est rendue le dernier week-end de juin à Oberhausbergen. Un projet de séjour en commun avec l'amicale des sapeurs pompiers d'Oberhausbergen est à l'étude.

L'amicale des sapeurs pompiers va recevoir un groupe de pupilles des sapeurs pompiers le 18

juillet prochain. Au programme, canoë-kayak et goûter au centre de secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35 .